

Retours d'expériences sur la démarche « zéro pesticide » dans les communes du bassin Rhône-Méditerranée : quels enseignements ?

Synthèse de l'enquête réalisée¹ en 2012 par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Objectifs	Moyens
>> Mieux appréhender les éléments favorisant l'engagement des communes dans la démarche « zéro pesticide » et les facteurs impactant la mise en œuvre des projets - Quels ont été les atouts pour mener le projet à bien ? - Quelles difficultés les communes ont-elles rencontrées ? → Cette synthèse se focalise sur les résultats associés à cet objectif >> Améliorer la vision de l'Agence de l'eau sur la dynamique et les acteurs impliqués à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée	Entretiens réalisés auprès de : 34 communes maîtres d'ouvrage de projets « zéro pesticide » majoritairement financées par l'Agence de l'eau. Il s'agit, en d'autres termes, de communes engagées dans un entretien de leurs espaces communaux qui soit favorable à l'eau. 37 relais territoriaux (conseils généraux et régionaux, intercommunalités, associations, organisations professionnelles, services de l'Etat...) 23 chargés d'intervention et 5 référents sur la thématique pesticides en zones non agricoles, de l'Agence RMC

Chiffres clés des 34 communes rencontrées

■ Choix d'un panel de communes très varié

- ✓ localisation : réparties dans 5 régions
- ✓ taille : entre 350 et 470 000 habitants

13 communes	< 1 500 habitants
13 communes	entre 1 500 et 10 000 habitants
8 communes	> 10 000 habitants

- ✓ mise en œuvre du projet : < 1 an à 10 ans

■ Qui est à l'initiative du projet dans la commune ?

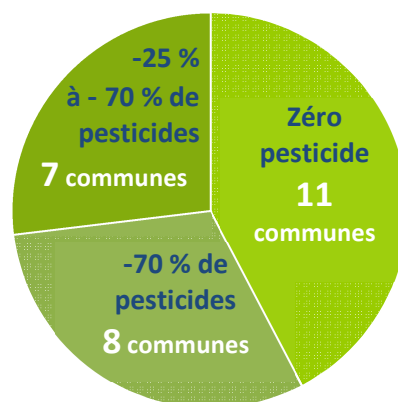
A l'origine du projet se trouvent un ou plusieurs élus dans 80 % des cas (généralement l'adjoint à l'environnement ou en charge des services techniques).

Dans 50 % des communes > 5000 habitants, le projet s'est lancé à l'initiative des services techniques, en majorité des responsables, parfois des agents.

- Les interlocuteurs rencontrés ont été globalement pour moitié des élus et pour moitié des responsables techniques et agents communaux.

La répartition élus/agents rencontrés a été variable selon la taille de la commune.

- Quels sont les résultats atteints par les communes ?



Sur la base de 26 réponses

¹ Réalisée par Mailys Alison dans le cadre de son stage de fin d'études d'ingénieur agronome (Agroparistech)

Pourquoi les communes se sont-elles engagées ?

Les principaux arguments cités par les communes :

- **La prise en compte de l'environnement** et du développement durable de manière générale dans la mise en œuvre des compétences de la commune, auquel s'ajoute souvent la volonté de préserver l'environnement local et le cadre de vie.
- **La responsabilité de la commune envers ses employés et ses administrés en termes de santé publique et de sécurité**
- L'opportunité des subventions à l'investissement accessibles actuellement et la volonté d'en bénéficier

Pour les communes concernées par la protection d'une **aire d'alimentation de captage**, la préservation de la ressource en eau et la réduction des coûts de traitement constituent des arguments efficaces pour se lancer dans la démarche « zéro pesticide »

Plus de 50 % des communes ont été convaincues grâce au travail d'animation d'une structure territoriale locale

Comment les communes ont-elles réussi leur démarche ?

Zoom sur l'accompagnement

Impliquer l'ensemble des acteurs communaux (élus, agents, administrés) dans la démarche

90 % des communes citent l'implication forte d'au moins un acteur communal (élu, agent...) comme un enjeu clé pour la réussite de la démarche

La motivation de tous est indispensable tant pour lancer le projet que pour le mettre en œuvre de façon durable. Pour toucher l'ensemble des acteurs sur le long terme, **une importante campagne de communication** et de formation est nécessaire. Il est important de l'engager dès le début du projet, pour **asseoir une conviction solide envers les enjeux** environnementaux et sanitaires du projet et **préparer le terrain aux changements**.

>> La communication envers les habitants est primordiale. Elle constitue un travail d'équipe entre élus et agents afin d'expliquer à la population l'intérêt du projet et valoriser la démarche « zéro pesticide » de la commune. Cette communication peut se concrétiser sous différentes formes : *articles, réunions publiques, échanges avec les agents lors des interventions d'entretien, animations scolaires, plaquettes, affichage de supports, manifestations diverses...*

>> Impliquer les agents

- ✓ **Associer les agents dès l'élaboration** du plan de désherbage, puis tout au long de son suivi
- ✓ **Former les agents** : > sur les enjeux de la démarche pour les motiver dans la durée. Les considérer comme de véritables ambassadeurs du projet auprès de la population.
> sur les méthodes alternatives pour garantir leur bon usage
- ✓ **Valoriser leur travail** auprès de la population (*articles, animations scolaires...*)

Entretenir la dynamique dans la durée

>> Il est capital de poursuivre la communication sur la démarche « zéro pesticide » pendant toute la mise en œuvre, et notamment dans les deux à trois premières années : ceci pour éviter que la motivation ne retombe face aux premières difficultés, et pour maintenir une vigilance des acteurs sur le suivi de la mise en œuvre. Communiquer sur le projet engage à tenir les objectifs.

>> Suivre la mise en œuvre du plan de désherbage afin de suivre année après année l'avancement des actions, en évaluer l'efficacité et éventuellement réajuster les objectifs d'entretien et les

pratiques associées. Le suivi permet d'inscrire la démarche dans le temps et de réfléchir concrètement aux solutions face aux difficultés de mise en œuvre.

>> Intégrer le projet dans une dynamique globale de territoire

Mettre en relation la commune avec une structure territoriale locale (intercommunalité, conseil général...) impliquée sur la thématique zéro pesticide est un atout extrêmement efficace pour faire écho à l'engagement de la commune, la soutenir dans son action et entretenir la motivation interne. Ces relais territoriaux locaux contribuent à créer du lien entre les communes engagées et développent une mise en réseau d'expertise locale répondant aux besoins des communes engagées : échanges entre acteurs impliqués, retours d'expériences et partage de savoir-faire technique.

Quelles principales difficultés les communes ont-elles rencontrées ?

Comment les dépasser ? ➔ Eléments de réponse et argumentaire associé

Frein rencontré sur le terrain	➤ Une faible conviction envers les enjeux liés à l'usage des pesticides	« Réduire ou supprimer l'usage des pesticides sur notre voirie et nos espaces verts ? A quoi bon puisque notre utilisation n'est rien comparée à celle des agriculteurs ? »
Que faire ?	➤ Communiquer sur les enjeux de la démarche « zéro pesticide » à l'échelle de la commune	Idée ! Faire connaître les résultats locaux sur la qualité des cours d'eau et des nappes

>> Le monde agricole n'est pas seul responsable de la pollution généralisée des cours d'eau par les pesticides ! Les collectivités utilisent 2 % des quantités de pesticides distribuées en France, mais les pollutions qu'elles engendrent ont une part non négligeable dans la contamination des eaux.

Pourquoi ? Les surfaces traitées par les communes sont principalement imperméables ou à fort potentiel de ruissellement, et elles sont souvent reliées directement aux fossés ou aux cours d'eau via des avaloirs. Par conséquent, elles entraînent des **transferts vers les eaux 2 à 20 fois plus importants** que les utilisations agricoles.

>> L'utilisation des pesticides induit un **risque sanitaire** pour la santé des agents applicateurs et pour le public qui fréquente les espaces traités.

Frein rencontré sur le terrain	➤ Un manque d'intérêt pour l'étude « plan de désherbage »	« Faire un plan de désherbage ? Pas la peine. Encore une étude qui va finir dans un placard : rien de plus qu'un gaspillage de temps et d'argent public »
Que faire ?	➤ Communiquer sur l'intérêt du plan de désherbage	Idée ! Présenter le plan de désherbage comme un outil d'accompagnement au changement

>> Le plan de désherbage est un **véritable outil de mise en œuvre** de la nouvelle politique d'entretien. Vouloir remplacer le tout chimique par le tout alternatif sur l'intégralité des zones désherbées jusqu'alors, en souhaitant obtenir un résultat identique, ne serait pas réaliste.

>> Une commune ne peut substituer **durablement** l'utilisation de pesticides par des outils de désherbage alternatif sans avoir mené en amont une **réflexion globale sur sa politique d'entretien** : **repenser ses objectifs d'entretien** des espaces en adaptant le niveau d'exigence selon leur nature, leur situation et leur usage, en d'autres termes composer **une gestion différenciée de ses espaces**.

Le plan de désherbage est une démarche qui permet de structurer et de formaliser cette réflexion **en concertation avec les élus et le personnel technique**. Grâce à la définition des objectifs d'entretien et à l'évaluation des risques de transfert des pesticides vers les eaux superficielles, des méthodes d'entretien adaptées à chaque espace peuvent alors être préconisées par le plan de désherbage.

Frein rencontré sur le terrain	➤ La crainte de rencontrer des difficultés durant la mise en œuvre « Entretien sans pesticide va certainement exiger un travail plus conséquent et plus pénible à nos agents et donc engendrer des coûts plus importants à assumer par notre commune »
Que faire ?	➤ Communiquer sur le caractère réalisable d'un projet zéro pesticide » et impliquer les agents dans la démarche pour surmonter leurs réticences et difficultés Idée ! Faire témoigner en conseil municipal une commune voisine déjà engagée ayant dépassé cette difficulté.

>> Le plan de désherbage a également vocation à proposer des solutions à l'échelle de la commune afin d'optimiser les moyens humains disponibles pour l'entretien et le travail des services techniques de manière à « **intervenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible** ».

>> Le temps passé à entretenir les différents espaces de la commune est redistribué selon les objectifs d'entretien. Ainsi, le temps gagné sur certains espaces, où les exigences d'entretien sont limitées, peut être consacré ailleurs, à des techniques de désherbage alternatives préventives ou curatives, non consommatrices de pesticides mais plus gourmandes en main d'œuvre.

Frein rencontré sur le terrain	➤ La non-acceptation du changement esthétique induit par le projet « Certains espaces sont laissés à l'abandon, les mauvaises herbes ne sont plus maîtrisées partout : l'entretien n'est plus ce qu'il était ! »
Que faire ?	➤ Communiquer pour accompagner le changement : expliquer l'intérêt de la démarche, faire comprendre les changements de pratiques d'entretien et apprendre à porter un nouveau regard sur la nature en milieu urbain Idée ! Rassurer en citant les zones « de prestige », espaces où des exigences d'entretien fortes ont été définies et dont l'aspect visuel ne changera pas.

>> L'arrêt des pesticides implique nécessairement des modifications des pratiques et des espaces publics. Un travail de communication est donc primordial pour une meilleure acceptation, afin de faire comprendre que **les changements d'entretien observés sont le résultat d'un choix délibéré d'une nouvelle politique d'entretien et non d'un abandon de certains sites**. Il est possible de laisser la végétation spontanée se développer dans certains lieux, tout en l'entretenant.

>> La végétation spontanée peut tout à fait être appréhendée de manière positive par la population. Bien qu'elle soit perçue par certains comme déplaisante, synonyme de manque d'entretien et de saleté, elle est appréciée par d'autres quand elle évoque la nature ou le sauvage². Pour faire accepter la végétation spontanée, il semble nécessaire de faire évoluer sa représentation comme étant, non pas la preuve d'un manque d'entretien, **mais une manifestation de la nature en milieu urbain**. Il est donc important de **faire connaître et de valoriser la flore spontanée**, afin de lui donner un sens nouveau et d'en faire évoluer la perception.

² Résultats de l'étude Acceptaflore – Etude sur l'acceptation de la flore spontanée en ville, réalisée par Plante&Cité, 2011